



BAREME D'HONORAIRES

Honoraires de vente locaux professionnels/terrains :

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Sauf convention différente entre les parties indiquées au mandat, les honoraires de vente, exprimés en pourcentage appliqués au montant de la transaction, sont les suivants :

Locaux professionnels :

Jusqu'à 100 000€	8 000€ HT forfait	10 000€ TTC forfait
de 100 001€ à 200 000€	8% HT	9,60% TTC
à partir de 200 001€	7% HT	8,40% TTC

Terrains :

10% du prix net vendeur (minimum 6000€)

Honoraires de vente locaux habitation :

Sauf convention différente entre les parties indiquées au mandat, les honoraires de vente, exprimés en pourcentage appliqués au montant de la transaction, sont les suivants :

Jusqu'à 140 000€ (minimum de 7 000€)	7% du prix net vendeur TTC
De 140 001€ à 230 000€	6,5% du prix net vendeur TTC
A partir de 230 001€ et+	6% du prix net vendeur TTC

Locaux commerciaux :

10% du prix net vendeur

Baux commerciaux et professionnels :

Rédaction du bail, constitution du dossier, visite, état des lieux, ... :

3 mois de loyer HT à la charge du preneur

Locations à usage d'habitation principale :

Rédaction du bail, dossier, visites :
8€/ m2 à la charge du locataire
8€/ m2 à la charge du bailleur

État des lieux :
3€/ m2 à la charge du locataire
3€/ m2 à la charge du bailleur